

Message du Conseil d'administration de votre Fonds

La présente circulaire (la « Circulaire ») est adressée aux actionnaires de JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – USD Corporate Bond Research Enhanced Index (ESG) UCITS ETF (le « Compartiment »), un compartiment de JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV (le « Fonds »). Ce courrier est important et requiert votre attention immédiate.

Le présent avis n'a pas été revu par la banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs du Fonds et de la Société de gestion estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec les Réglementations de la Banque centrale sur les OPCVM. Les Administrateurs ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'à la date de la présente Circulaire, les informations figurant dans celle-ci sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la teneur. Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans la présente Circulaire.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez consulter immédiatement votre courtier, conseiller juridique, comptable ou tout autre professionnel dûment habilité. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans le Fonds, veuillez faire parvenir le présent avis au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire. Les informations contenues dans cette Circulaire ne sont pas exhaustives et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal. Toute demande de rachat de vos actions peut avoir un impact sur votre situation fiscale. Veuillez consulter vos propres conseillers professionnels pour connaître les implications du changement de politique d'investissement et de la souscription, l'achat, la détention, la conversion ou la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous êtes susceptible d'être soumis à l'impôt.

Sauf mention contraire, tous les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans la présente lettre et qui n'y sont pas autrement définis auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Fonds daté du 29 novembre 2022 (le « Prospectus »).

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'il a été décidé de mettre à jour le supplément du Compartiment (le « **Supplément** ») afin de refléter le fait que celui-ci est autorisé à investir dans des obligations convertibles contingentes, à hauteur de 5% maximum de sa Valeur liquidative. Le Supplément sera également mis à jour pour inclure des informations sur les risques liés à ces investissements ainsi qu'une référence croisée aux détails supplémentaires concernant ces instruments contenus dans le Prospectus.

Vous trouverez ci-après et dans les pages suivantes des informations plus détaillées concernant ces modifications ainsi que leur calendrier. Veuillez prendre connaissance de ces informations. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Lorcan Murphy

Pour le Conseil d'administration

Modifications du Supplément – en vigueur à partir du 19 mai 2023

Motifs sous-jacents aux modifications

Le Conseil d'administration estime que l'élargissement des informations contenues dans le Supplément aux obligations convertibles contingentes est dans le meilleur intérêt des investisseurs en termes de transparence, compte tenu du rôle croissant que ces titres jouent dans l'univers d'investissement du Compartiment.

LE FONDS

Dénomination JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Forme juridique ICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Téléphone +353 (0) 1 6123000

Numéro d'enregistrement (Banque centrale) C171821

Administrateurs Lorcan Murphy, Daniel J. Watkins, Bronwyn Wright, Samantha McConnell

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Modifications du Supplément

Modifications - indiquées *en gras et en italique*. Les passages des Suppléments qui n'ont pas été modifiés ne figurent pas dans le

Supplément actuel	Nouveau Supplément
<p>● Instruments/Classes d'actifs Le Compartiment peut investir dans des titres de créance (en ce compris des obligations et billets) et des instruments du marché monétaire de grande qualité, tels que des billets de trésorerie et des certificats de dépôt émis par des émetteurs privés. Par ailleurs, le Compartiment peut investir dans de la dette émise par des REIT, à concurrence de 10% maximum de sa Valeur liquidative, ainsi que dans des titres faisant l'objet d'un placement privé, en ce compris des Offres conformes au Règlement S et des titres régis par la Règle 144A (qui octroient une dispense de certaines obligations d'enregistrement en vertu de la Loi de 1933). Le Compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, dans de la Dette souveraine, des titres vendus avant émission, des titres à livraison différée, des engagements à terme, des titres à coupon zéro et des actifs non libellés en dollars américains. Lorsque le Compartiment achète des actifs non libellés en dollars américains, l'exposition à la devise de ces derniers peut être gérée par rapport à l'Indice de référence.</p> <p>...</p> <p>● Risques d'investissement La valeur de votre investissement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas votre capital de départ.</p> <p>Les titres de créance peuvent être soumis à d'importantes fluctuations de cours dictées par l'évolution des conditions économiques et des taux d'intérêt, ainsi que par la qualité de crédit de leur émetteur. Les émetteurs de titres de créance peuvent faillir à leurs obligations de paiement ou la note des titres peut être abaissée. Ces risques sont généralement accrus pour les titres de créance non investment grade qui peuvent également afficher une volatilité plus forte et s'avérer moins liquides que les titres de créance investment grade. La qualité de crédit des titres de créance non notés ne se mesure pas par rapport à une agence de notation indépendante.</p> <p>Dès lors que son univers d'investissement exclut les émetteurs qui ne remplissent pas certains critères ESG, le Compartiment peut enregistrer des</p>	<p>● Instruments/Classes d'actifs Le Compartiment peut investir dans des titres de créance (en ce compris des obligations et billets) et des instruments du marché monétaire de grande qualité, tels que des billets de trésorerie et des certificats de dépôt émis par des émetteurs privés. Par ailleurs, le Compartiment peut investir dans de la dette émise par des REIT, à concurrence de 10% maximum de sa Valeur liquidative, ainsi que dans des titres faisant l'objet d'un placement privé, en ce compris des Offres conformes au Règlement S et des titres régis par la Règle 144A (qui octroient une dispense de certaines obligations d'enregistrement en vertu de la Loi de 1933). Le Compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, dans de la Dette souveraine, des titres vendus avant émission, des titres à livraison différée, des engagements à terme, <i>des obligations convertibles contingentes (à hauteur de 5% maximum de sa Valeur liquidative)</i>, des titres à coupon zéro et des actifs non libellés en dollars américains. Lorsque le Compartiment achète des actifs non libellés en dollars américains, l'exposition à la devise de ces derniers peut être gérée par rapport à l'Indice de référence.</p> <p>...</p> <p>● Risques d'investissement La valeur de votre investissement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas votre capital de départ.</p> <p>Les titres de créance peuvent être soumis à d'importantes fluctuations de cours dictées par l'évolution des conditions économiques et des taux d'intérêt, ainsi que par la qualité de crédit de leur émetteur. Les émetteurs de titres de créance peuvent faillir à leurs obligations de paiement ou la note des titres peut être abaissée. Ces risques sont généralement accrus pour les titres de créance non investment grade qui peuvent également afficher une volatilité plus forte et s'avérer moins liquides que les titres de créance investment grade. La qualité de crédit des titres de créance non notés ne se mesure pas par rapport à une agence de notation indépendante.</p> <p><i>Les Titres de créance convertibles contingents peuvent être pénalisés si des événements déclencheurs (spécifiés dans les conditions générales de la société émettrice) surviennent. Cela peut se traduire par une conversion des titres</i></p>

<p>performances différentes de celles de fonds similaires n'appliquant pas ce genre de politique.</p> <p>Bien que le Compartiment cherche à offrir un rendement supérieur à celui de l'Indice de référence, il se peut qu'il sous-performe à certains moments.</p> <p>...</p>	<p>en actions à un prix décoté ou par une dépréciation temporaire ou permanente de la valeur du titre, et/ou par l'arrêt ou le report du paiement des coupons. Veuillez consulter les informations complémentaires sous « Titres convertibles contingents » à la section « Informations relatives aux risques » du Prospectus.</p> <p>Dès lors que son univers d'investissement exclut les émetteurs qui ne remplissent pas certains critères ESG, le Compartiment peut enregistrer des performances différentes de celles de fonds similaires n'appliquant pas ce genre de politique.</p> <p>Bien que le Compartiment cherche à offrir un rendement supérieur à celui de l'Indice de référence, il se peut qu'il sous-performe à certains moments.</p>
---	--

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet

www.jpmorganassetmanagement.ie. A l'instar de tout investissement dans le Fonds, il convient de comprendre et de garder en mémoire le(s) DICI concerné(s).

Veuillez noter que toutes les conditions et restrictions relatives au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, sont d'application.

Veuillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: www.jpmorganassetmanagement.com.